

GRAND PRIX DE LIMÈRE Du 16 au 18 Avril 2022

Règlement de l'épreuve

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs

Article 1 – Formule de jeu : 54 trous stroke play – 18 trous par jour – cut après 36 trous.

Épreuve ouverte aux joueurs amateurs licenciés à la FFGolf à jour du droit de jeu fédéral et du certificat médical ou du questionnaire de santé avant la date de clôture des inscriptions, et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale. Les joueurs étrangers doivent fournir un certificat médical à l'inscription.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Article 2 - Séries, marques de départ et nombre de joueurs :

Une série Dames :	index inférieur à 9.5	30 joueuses	Départs marques bleues
Une série Messieurs :	index inférieur à 6.5	102 joueurs	Départs marques blanches

Le nombre total des engagés sera limité à **132 joueurs (dont 13 wild-cards du ressort de la Ligue)**. Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en privilégiant d'abord les joueurs de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du (W) WAGR, puis en fonction de l'ordre du dernier Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis par ordre d'index.

13 places seront réservées aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (10 chez les messieurs et 3 chez les dames). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle.

Article 3 - Cut : après 36 trous, **60 joueurs plus les ex-æquo** seront qualifiés pour le dernier tour au prorata du nombre des inscrits par série.

Article 4 - Droits d'engagement : (journée d'entraînement le vendredi 15 Avril 2022 comprise)

- Adultes et non licenciés FFG 100 Euros
- Jeunes licenciés FFG nés de 1997 à 2003 50 Euros
- Jeunes licenciés FFG nés en 2004 et après 40 Euros

Article 5 - Clôture des engagements : Samedi 2 avril 2022 à 18 heures

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

La liste des joueurs retenus sera publiée sur le site du golf (www.golflimere.com) le mercredi 6 Avril 2022.

Article 6 – Inscriptions : Les inscriptions se feront par courrier, accompagnées du droit d'engagement et adressées à :

**A.S. du golf de Limère, Grand Prix de Limère,
1411 Allée de la Pomme de Pin, 45160 ARDON.
Tél : 02.38.63.89.40 – Mail : grandprix@golflimere.com**

Article 7 - Tirage des départs

Les horaires de départ des 1^{er} et 2^{ème} tours seront réalisés conformément aux directives du Vade-Mecum 2022.

Les départs du dernier tour se feront dans l'ordre inverse des classements après le 2^{ème} tour.

Diffusion des départs le jeudi 14 avril 2022 à 14h.

Article 8 - Prix : Trophée aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} des classements généraux Messieurs et Dames.

Article 9 - Départage : Play-off « Trou par trou » pour la 1^{ère} place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve. Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et dernier trou. Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Article 10 - Remise des prix : Lundi 18 avril 2022, 30mn après l'arrivée de la dernière équipe, suivie d'un cocktail. En cas d'absence injustifiée à la remise des prix et non validée par le Comité, le prix sera remis au joueur suivant dans le classement.